



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 8 août 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure au sujet de la pédopornographie.

Dans leur réponse commune à ma question parlementaire n° 3859 du 11 juin 2018, Messieurs les Ministres de la Justice et de la Sécurité intérieure ont fait savoir qu'en 2017, aucun cas de « cybersex » avec des personnes mineures n'a été détecté au Luxembourg.

Le rapport d'activité 2017 de la Police grand-ducale, quant à lui, a révélé que « (...) l'année 2017 a été marquée par une augmentation des affaires de pédopornographie sur internet et par un chiffre toujours élevé de viols contre mineurs. »

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions complémentaires suivantes aux Ministres précités :

- Comment Messieurs les Ministres s'expliquent-ils ces deux constatations a priori contradictoires?
- Messieurs les Ministres peuvent-ils me communiquer des statistiques et explications plus détaillées concernant la pédopornographie sur internet?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Nancy Arendt
Députée